



| Description | Ministre sectoriel | Coordonnateur de programme (Secrétaire général) | Responsable de programme | Responsable d'action | Responsable d'activité | Responsable de la fonction financière | Contrôleur de Gestion (CdG) | Cellule de contrôle de gestion (CCdG) | Autres services en appui |
|------------------------------------|--|--|---|--|---|---|--|---|--|
| Mission générale | Le ministre est ordonnateur principal des crédits des programmes ; il peut déléguer au sein de son ministère ses attributions au DAGE (RFFIM) qui revêt la qualité d'ordonnateur délégué au niveau central, aux gouverneurs ou chef de service régional au niveau déconcentré en qualité d'ordonnateurs secondaires. | Le coordonnateur des programmes assure une mission générale de coordination des programmes du ministère. Cette fonction est assurée par le SG*. | Sous l'autorité du ministre, le Rprog assure le pilotage et la gestion du programme dont il a la charge. Sur la base des objectifs généraux définis par le ministre, le Rprog fixe les objectifs spécifiques, affecte les moyens et veille à l'atteinte des résultats attendus des services chargés de la mise en oeuvre des activités du programme*. | Sous l'autorité du responsable de programme, le responsable d'action assure le pilotage des services chargés d'exécuter les activités qui composent l'action*. | Sous l'autorité du responsable d'action, le responsable d'activité est le chef du service opérationnel responsable de la mise en oeuvre de l'activité. Un même chef de service peut être responsable de plusieurs activités*. | Sur la base des objectifs généraux fixés par le ministre et sous l'autorité du Coordonnateur des programmes, le RFFIM coordonne la préparation, la présentation et l'exécution du budget du ministère*. | Sous l'autorité du Coordonnateur des programmes, le contrôleur de gestion facilite le pilotage de la performance des programmes* Le contrôleur de gestion a pour mission principale d'assister le Rprog dans la réalisation des objectifs qui lui sont fixés, au titre de l'exécution des crédits des programmes budgétaires. Il intervient lors du processus d'élaboration et d'exécution de la loi de finances de l'année** À ce titre, il exerce la fonction de "conseiller à la performance " du Rprog** | Le contrôle de gestion au sein du ministère est piloté par la cellule de coordination du contrôle de gestion, placée sous l'autorité du Secrétaire général**. | Structures d'appui et de conseil aux programmes notamment les services chargés des affaires administratives et financières, des études et de la planification, de la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information et des archives ainsi que de la passation des marchés. Ces différents services interviennent en appui conseil au Rprog, Raction et Ractivité mais également lors des différentes validations techniques du Cprog |
| Coordination des programmes | | Il coordonne les programmes du ministère* | | | | il fournit l'information financière dans le cadre de la coordination des programmes* | | Le chef de la cellule de contrôle de gestion appuie le secrétaire générale dans la coordination des programmes | |
| Définition des programmes | il valide la définition des programmes de son ministère en veillant à leur cohérence avec la stratégie sectorielle* | il valide à l'interne la définition des programmes du ministère et s'assure de la cohérence avec la stratégie du ministère et la stratégie sectorielle | il valide la définition des actions de son programme en veillant à leur cohérence avec la stratégie du programme et celle du ministère | il valide la définition des activités de son action en veillant à leur cohérence avec la stratégie de l'action et du programme | il propose une ou plusieurs activités en veillant à leur cohérence avec la stratégie de l'action | | Il contribue à la définition et à la programmation des actions et des activités** en cohérence avec la stratégie du programme. | Il supervise les appuis du CdG | |
| Nomination des acteurs | il nomme les RPROG par arrêté et leur confie la gestion des crédits* | Il valide les propositions de nomination des Rprog, Raction et Ractivité | Il propose au Cprog la nomination des Raction et Ractivité | Il propose au Rprog des responsables d'activité | | | | | |
| | Il nomme les ordonnateurs délégués et secondaires par arrêté. | Il valide à techniquement la proposition des ordonnateurs secondaires du RFFIM | | | | Il propose au ministre, après validation technique du Cprog, des ordonnateurs secondaires | | | |
| | Il peut nommer un contrôleur de gestion dans chaque programme par arrêté sur proposition du Rprog** | Il valide techniquement les propositions de nomination des CdG des Rprog | Il propose au ministre un contrôleur de gestion pour son programme après validation avec le Cprog | | | | | | |



| Description | Ministre sectoriel | Coordonnateur de programme (Secrétaire général) | Responsable de programme | Responsable d'action | Responsable d'activité | Responsable de la fonction financière | Contrôleur de Gestion (CdG) | Cellule de contrôle de gestion (CCdG) | Autres services en appui |
|---|--|---|--|--|--|---------------------------------------|--|---|--------------------------|
| Définition de la stratégie | Il communique rapidement et clairement les orientations, priorités et objectifs généraux à l'ensemble de l'organisation et s'assure de leur compréhension. Il valide l'actualisation/réalisation de la stratégie du ministère. | Il coordonne l'exercice annuel et pluriannuel de définition/actualisation de la stratégie du ministère et s'assure de l'adéquation de la stratégie des programmes avec les stratégies ministérielle et sectorielle. | Il participe à l'exercice de planification/bilan stratégique ministériel. Il élabore la stratégie de son programme. Il communique rapidement et clairement les orientations, priorités et objectifs spécifiques du programme à l'ensemble des Raction et s'assure de leur compréhension. Il s'assure que la stratégie de son programme est en adéquation avec la stratégie du ministère. | Il participe à l'exercice de planification/bilan stratégique du programme. Il élabore la stratégie de son action. Il communique rapidement et clairement les orientations, priorités et objectifs de l'action à l'ensemble des Ractivité et s'assure de leur compréhension. Il s'assure que la stratégie de son action est en adéquation avec la stratégie du programme. | Il participe à l'exercice de planification/bilan stratégique de l'action. Il s'assure que les activités à proposer sont en adéquation avec la stratégie de l'action. | | Il participe à la définition de la stratégie du programme **. Il participe à la définition de la stratégie de l'action. | Il participe à la définition de la stratégie du ministère. | |
| Cadre de performance du programme | voir - répartition des crédits et des emplois | Il valide techniquement le cadre de performance des programmes. | Il élabore avec l'appui du CdG et du Raction, le cadre de performance du programme. | Il participe à l'élaboration du cadre de performance du programme. | | | Il prépare le cadre de performance du programme **. | Il valide les cadres de performance proposés par les CdG. | |
| Déclinaison des objectifs et des indicateurs de performance | | | Il valide la déclinaison des objectifs spécifiques de son programme en objectifs opérationnels permettant le suivi infra annuel du programme. | Il propose avec l'appui des Ractivité une déclinaison des objectifs spécifiques du programme en objectifs opérationnels. | Il identifie les indicateurs de suivi de l'activité pour faciliter l'évaluation des progrès vers les résultats*. | | Il coordonne la déclinaison des objectifs et des indicateurs de performance au niveau des actions et des activités **. | Il valide les déclinaison proposées par les CdG. | |
| Fiches méthodologiques des indicateurs de performance | | | Il valide les fiches méthodologiques des indicateurs du PAP. | Il valide les fiches méthodologiques des indicateurs des activités qui seront suivis de manière infra annuelle. | Il participe à l'élaboration des fiches méthodologiques des indicateurs des activités. | | Il élabore, en lien avec les services producteurs de données, des fiches méthodologiques des indicateurs de performance**. | Il valide les fiches méthodologiques des indicateurs produites par les CdG. | |
| Système de suivi des indicateurs et remontée de l'information | | | | Il veille à ce que la remontée de l'information vers le responsable de programme se fasse correctement et à temps. | Il produit toute information sur la mise en œuvre des activités au vu de la réalisation des sous-activités et tâches incluses au PTA. | | Il supervise la mise en place du système de suivi des indicateurs et de reporting vers l'administration centrale**. | Il valide la mise en place du système de suivi des indicateurs et de reporting vers l'administration centrale établi par les CdG. | |



| Description | Ministre sectoriel | Coordonnateur de programme (Secrétaire général) | Responsable de programme | Responsable d'action | Responsable d'activité | Responsable de la fonction financière | Contrôleur de Gestion (CdG) | Cellule de contrôle de gestion (CCdG) | Autres services en appui | |
|---|--|--|---|---|--|---|---|---|--------------------------|--|
| Répartition des crédits et des plafonds d'emploi | <p>Il arbitre la répartition des crédits mis à sa disposition entre les programmes de son ministère*</p> <p>Il arbitre la répartition des plafonds d'emplois</p> <p>Il valide le choix des objectifs spécifiques, indicateurs de performance, cibles et l'affectation des moyens financiers et en personnel déterminés par les RPROG et proposés par le Cprog</p> <p>Il est gestionnaire des autorisations d'emploi mises à sa disposition</p> | <p>Il soumet au ministre les propositions de répartition des crédits des programmes*</p> <p>Il soumet au ministre les propositions de répartition des autorisations d'emplois*</p> | <p>Sur la base des objectifs généraux définis par le ministre, le Rprog fixe les objectifs spécifiques, affecte les moyens et les emplois, aux services chargés de la mise en œuvre des activités du programme* (Le Rprog s'appuie sur les responsables d'action et d'activité à qui il affecte les crédits budgétaires et les emplois, nécessaires à la réalisation des objectifs spécifiques fixés*)</p> <p>Il participe avec les autres RPROG à l'arbitrage interne infra-programme (il répartit les crédits (par natures de dépense) et les autorisations d'emplois entre les responsables d'action en fonction du plafond alloué au programme avec la possibilité de constituer une réserve de précaution)</p> | <p>Sous l'autorité du Rprog, il répartit les crédits de l'action et les emplois, entre les différentes activités qui la composent</p> <p>Il notifie les enveloppes de crédits aux différents responsables d'activités relevant de son action; Il participe avec les autres Raction à l'arbitrage interne infra-action</p> <p>(il répartit les crédits (par natures de dépense) et les autorisations d'emplois entre les responsables d'activité en fonction du plafond alloué à l'action avec la possibilité de constituer une réserve de précaution)</p> | | | | | | |
| Suivi du plafond d'emploi | | Il garantit le respect du plafond d'autorisation d'emploi rémunérés par l'État* | Il suit le plafond d'emploi indicatif de son programme | Il suit le plafond d'emploi indicatif de son action | | | | | | |
| Plan de travail annuel | Il valide le PTA du ministère | Avec l'appui de la cellule de contrôle de gestion, il consolide le PTA des programmes en un PTA ministériel et valide techniquement le PTA ministériel | Avec l'appui du CdG, il consolide les PTA des actions et valide le PTA du programme | Il consolide et valide les PTA des activités | Il prépare le PTA de l'activité (le cas échéant, il consolide et valide les PTA des structures qui composent l'activité) | | Il consolide les PTA des actions | Il consolide les PTA des programmes | | |
| Document de programmation pluriannuelle des dépenses et Projets Annuels de performance (DPPD-PAP) | Il valide les documents budgétaires qui relèvent de ses attributions* notamment le DPPD-PAP | <p>Il coordonne la préparation du DPPD, des PAP et veille à leur transmission au ministre chargé des Finances dans les délais réglementaires*</p> <p>Il valide techniquement le DPPD-PAP</p> | <p>Il élabore, avec l'appui du CdG et du RFFIM, le PAP du programme (Il fixe les orientations stratégiques du programme, les objectifs spécifiques, les indicateurs de performance, les cibles et les résultats attendus, à travers le dialogue de gestion,</p> <p>Il établit la programmation des moyens pour mettre en œuvre le programme)</p> | Il participe à l'élaboration du projet annuel de performance dont l'action relève* | Il participe à l'élaboration du PAP en ce qui concerne la ou les activités dont il a la charge | <p>Il appuie la préparation du document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) et des PAP*</p> <p>Il valide les PAP*** qu'il soumet par la suite au Cprog pour validation technique</p> <p>Il propose la programmation pluriannuelle sincère et soutenable du budget du ministère dans la limite des enveloppes budgétaires notifiées par le ministre chargé des Finances*</p> <p>Il veille au respect des règles de préparation et de présentation du budget et il s'assure de leur correcte prise en compte dans le système d'information financière de l'État*</p> | Il coordonne la rédaction du volet performance du PAP** | <p>elle valide les travaux du CdG</p> <p>Elle valide le DPPD-PAP du ministère et le transmet au RFFIM</p> | | |



| Description | Ministre sectoriel | Coordonnateur de programme (Secrétaire général) | Responsable de programme | Responsable d'action | Responsable d'activité | Responsable de la fonction financière | Contrôleur de Gestion (CdG) | Cellule de contrôle de gestion (CCdG) | Autres services en appui |
|---|--|--|--|--|--|---|--|---|--------------------------|
| Conseil des ministres, conférences et arbitrage | il participe aux conseils des ministres, conférences et arbitrages | | Il justifie les crédits et les autorisations d'emplois demandés pour le programme lors des arbitrages et des conférences budgétaires; | | | | | | |
| Rapport annuel de performance (RAP) | Il produit (du fait d'une validation du document) et transmet les RAP au Ministre chargé des Finances* | Il coordonne la préparation des RAP et veille à leur transmission (par le ministre) au ministre chargé des Finances dans les délais réglementaires* Il communique les résultats du RAP ministériel à l'ensemble des parties prenantes | Il valide le RAP élaboré par le CdG Il communique les résultats du RAP à l'ensemble des parties prenantes et tire les leçons apprises pour la prochaine programmation | Il participe à l'élaboration du rapport annuel de performance du programme dont l'action relève* en produisant notamment toute information sur la mise en œuvre des actions au vu de la réalisation des activités. | Il produit toute information sur la mise en œuvre des activités au vu de la réalisation des sous-activités et tâches incluses au PTA | Il procède à la centralisation des RAP produits par les RProg* Il valide les RAP*** Il transmet le RAP ministériel au Cprog pour validation technique | Il fait l'agrégation des résultats des entités opérationnelles territoriales** Il vérifie la fiabilité des informations contenues dans le rapport annuel de performance* Il élabore le RAP** | Elle valide les travaux effectués par le CdG et valide le RAP du ministère qu'elle transmet par la suite au RFFIM | |
| Plan d'engagement | Il transmet le plan d'engagement trimestriel du ministère au MFB | Il valide à l'interne le plan d'engagement trimestriel du ministère* | Il centralise les plans d'engagement trimestriels des actions de son programme* Il valide le plan d'engagement trimestriel de son programme Il transmet le plan d'engagement trimestriel de son programme au RFFIM | Il consolide les plans d'engagement trimestriels des activités qui composent son action et transmet le plan consolidé au Rprog* | Il élabore le plan d'engagement trimestriel des crédits affectés à l'activité et il le transmet au responsable d'action* | Il consolide les plans d'engagement trimestriels des dépenses des programmes* Il valide le plan d'engagement trimestriel des dépenses des programmes Il transfère pour validation technique par le Cprog Il s'assure du respect de leurs délais de dépôt au Ministère en charge des Finances* après validation par le ministre | | | |
| Contrôle interne | | Il met en place le dispositif de contrôle interne et assure le suivi de sa mise en œuvre* avec l'appui du RFFIM et de l'inspection interne Il identifie les risques liés au ministère et met en œuvre les mesures correspondantes de maîtrise et d'atténuation des risques Il veille à la cohérence des dispositifs de contrôle interne budgétaire et comptable* Il assure le suivi de la mise en œuvre des recommandations et mesures correctrices formulées par les organes de contrôle et d'audit* | Il met en place le dispositif de contrôle interne de son programme et assure le suivi de sa mise en œuvre Il identifie les risques liés à l'exécution du programme en s'appuyant sur le dispositif de contrôle interne ministériel, et met en œuvre les mesures correspondantes de maîtrise et d'atténuation des risques* | | | Il assure la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne budgétaire et comptable*** | | | |

| Description | Ministre sectoriel | Coordonnateur de programme (Secrétaire général) | Responsable de programme | Responsable d'action | Responsable d'activité | Responsable de la fonction financière | Contrôleur de Gestion (CdG) | Cellule de contrôle de gestion (CCdG) | Autres services en appui |
|---|--|---|--|---|---|---------------------------------------|--|--|--------------------------|
| <p>Contrôle de gestion/ pilotage de la performance (voir également dialogue de gestion, mesures infra annuelle et annuel)</p> | <p>Il effectue le contrôle de gestion des différents programmes de son ministère par l'entremise de la CCdG</p> | <p>Il met en place, avec l'appui de la CCdG, le dispositif de contrôle de gestion et assure le suivi de sa mise en œuvre*</p> <p>Il effectue le contrôle de gestion technique des programmes du ministère.</p> | <p>Il met en place, avec l'appui du contrôleur de gestion, un dispositif de contrôle de gestion du programme*,</p> <p>Il effectue le contrôle de gestion du programme;</p> | <p>Il effectue le contrôle de gestion de son action</p> | <p>Il effectue le contrôle de gestion de son activité</p> | | <p>Il élabore et met en œuvre la stratégie ministérielle de contrôle de gestion*</p> | <p>Elle pilote le contrôle de gestion sous l'autorité du coordonnateur des programmes</p> <p>Elle organise et anime le réseau interne des contrôleurs de gestion**</p> <p>Elle pilote la cellule de contrôle de gestion*</p> | |
| <p>Dialogue de gestion (voir contrôle de gestion et mesure infra annuelle et annuelle)</p> | <p>Il valide le processus de dialogue de gestion** à travers la validation de la charte de gestion ministérielle et les protocoles de programmes</p> | <p>Il élabore la charte de gestion ministérielle* avec l'appui de la CCdG</p> <p>Il veille à la qualité du dialogue de gestion entre les différentes parties prenantes* (dialogue vertical et horizontal)</p> <p>Il anime le dialogue de gestion** par l'entremise de la CCdG</p> | <p>Il participe à l'actualisation de la charte de gestion ministérielle</p> <p>Il établit le protocole de gestion de son programme</p> <p>Il anime et organise le dialogue de gestion* de son programme</p> <p>Il assure le dialogue stratégique avec le ministre, après validation technique par le Cprog des éléments issus du dialogue</p> <p>Il anime le dialogue de gestion de son programme**</p> | <p>Il participe à la révision annuelle du protocole de programme dans lequel l'action contribue</p> <p>Il assure le dialogue de gestion avec les responsables d'activités*</p> <p>Il assure le dialogue stratégique avec le Rprog</p> | <p>Il assure le dialogue de gestion avec les responsables des structures qui contribuent à son activité;</p> <p>Il assure le dialogue stratégique avec le Raction</p> | | <p>Il appuie le Rprog dans l'organisation et l'animation du dialogue de gestion du programme et infra programme</p> <p>Il assure un suivi des décisions issues du dialogue de gestion*</p> | <p>Elle décrit les procédures de dialogue de gestion et de pilotage de la performance**</p> <p>Elle supervise les travaux en soutien et issus du dialogue des CdG</p> | |
| <p>Contrats de performance</p> | <p>Il valide les COP et les CAP sous la tutelle du ministère</p> | <p>Validation technique des COP et CAP</p> | <p>Il valide les COP et les CAP avec les établissements qui interviennent dans son programme élaborés par le CdG .</p> <p>Il propose au ministre, après validation technique avec le Cprog, un contrat d'objectifs pluriannuel (COP) ainsi qu'un contrat annuel de performance (CAP) entre lui et les entités publiques autonomes appelées à contribuer à la mise en œuvre de la politique publique qu'incarne le programme.</p> | <p>Il participe à l'élaboration des COP et CAP des établissements qui interviennent dans son action</p> | | | <p>Il élabore les COP et CAP des établissements qui interviennent dans le programme.</p> | <p>Elle valide les COP et CAP élaborés par les CdG</p> | |



| Description | Ministre sectoriel | Coordonnateur de programme (Secrétaire général) | Responsable de programme | Responsable d'action | Responsable d'activité | Responsable de la fonction financière | Contrôleur de Gestion (CdG) | Cellule de contrôle de gestion (CCdG) | Autres services en appui |
|--|--|--|---|--|---|--|--|--|--------------------------|
| <p>Mesure infra annuelle et annuelle de la performance</p> <p>(Tableau de bord, comptes-rendu trimestriels et annuel, rapport trimestriel de la performance (RTP)) (voir RAP) (voir contrôle de gestion/pilotage de la performance, dialogue de gestion)</p> | <p>Il valide et transmet au MFB le RTP du ministère édité par le SIGIF</p> | <p>Il valide techniquement le RTP du ministère</p> | <p>Il analyse, avec l'appui du CdG, les écarts et les justifie, propose des mesures correctrices pour son programme, valide le TdB de son programme</p> <p>Il rend compte des résultats infra annuels et annuels du programme* (il élabore avec l'appui du CdG, le RTP)</p> | <p>Il analyse et justifie les écarts, propose des mesures correctrices pour son action et valide le TdB de son action;</p> <p>Il rend compte au Rprog de l'exécution de l'action ainsi que des résultats des résultats infra annuels et annuels du programme obtenus *</p> | <p>Il analyse et justifie les écarts, propose des mesures correctrices pour son action et valide le TdB de son action</p> <p>Il rend compte au responsable d'action de la mise en œuvre de l'activité et des résultats obtenus*</p> | | <p>Il conçoit une maquette de compte-rendu de gestion, ainsi qu'un soutien méthodologique aux services opérationnels pour la conception d'outils de suivi de leurs activités**</p> <p>Il fait l'agrégation des résultats des entités opérationnelles territoriales**</p> <p>Il établit un système de contrôle de la mise en œuvre du programme à travers des tableaux de bord*</p> <p>Il conçoit et alimente les tableaux de bord du Rprog**, Raction, Ractivité</p> <p>Il contrôle et analyse les coûts des activités*</p> <p>Il analyse les risques d'écarts entre les objectifs et les résultats attendus et de veille à la prise en charge des mesures d'atténuation de ces risques*</p> <p>Il soumet les TdB renseignés de l'activité au Ractivité pour analyse, proposition de mesures correctrice et validation du TdB de l'activité</p> <p>Il conclut sur la performance de l'activité</p> <p>Il soumet les TdB renseignés de l'action au Raction pour analyse, proposition de mesures correctrice et validation du TdB de l'action</p> <p>Il conclut sur la performance de l'action</p> <p>Il soumet le TdB de l'action au Rprog pour analyse, proposition de mesures correctrice et validation du TdB du programme</p> <p>Il conclut sur la performance du programme il renseigne les informations infra annuelles pour le programme dans le SYSBUDGEP (ou transfère au CSP pour saisie)</p> | <p>Elle valide les conclusions sur la performance du programme effectuées par le CdG</p> <p>Elle est responsable de la synthèse des données relatives à la mise en œuvre de chaque programme**</p> <p>Elle alimente le TdB du ministère</p> <p>Elle conclut sur la performance des programmes du ministère et transmet au Cprog.</p> <p>Elle écrit les sections textes supra programme dans le SIGIF pour édition du rapport infra-annuel de performance (ou transmet l'information à saisir à la CSP) et transmet au Cprog</p> | |
| Mise à disposition des crédits | | | <p>il met à la disposition des responsables d'action les crédits et emplois des actions;</p> | <p>il met à la disposition des responsables d'activité les crédits et emplois du activités;</p> | | <p>il met à la disposition des Rprog, les crédits et les emplois des programmes (en lien avec le SIGIF et CSP)</p> | | | |



| Description | Ministre sectoriel | Coordonnateur de programme (Secrétaire général) | Responsable de programme | Responsable d'action | Responsable d'activité | Responsable de la fonction financière | Contrôleur de Gestion (CdG) | Cellule de contrôle de gestion (CCdG) | Autres services en appui |
|--|---|--|---|---|---|--|---|---------------------------------------|--------------------------|
| Exécution budgétaire et propositions de modification (en lien avec mesures infra annuelle et pilotage de la performance) | Assure le pilotage de la performance du ministère | Assure le pilotage technique de la performance du ministère | Sous l'autorité du ministre et assuré par le pilotage technique de la performance du Cprog, le Rprog assure le pilotage et la gestion du programme dont il a la charge* | Sous l'autorité du responsable de programme, le responsable d'action assure le pilotage des services chargés d'exécuter les activités qui composent l'action* | Sous l'autorité du responsable d'action, le responsable d'activité assure le pilotage de l'activité* | Il suit l'exécution des dépenses des programmes en relation avec le Rprog* | Il analyse l'exécution budgétaire et les résultats du volet performance** | Elle valide les travaux du CdG | |
| | | Il assure le suivi, l'analyse et l'évaluation de l'exécution budgétaire du ministère et en valide les propositions de modifications* | il gère les crédits et les emplois de son programme conformément aux objectifs présentés et aux résultats recherchés de façon compatible avec les objectifs de maîtrise de la dépense publique | Il veille à la bonne exécution des crédits affectés à la réalisation de l'action* | Il exécute les crédits affectés à la réalisation de l'activité* | Il apporte un soutien technique au Rprog dans l'exécution du budget * | | | |
| | il valide les actes modificatifs du ministère | Il valide les propositions de modifications* (avec l'appui du RFFIM) qu'il transmet par la suite au ministre pour validation | Il initie les mouvements de crédits au sein du programme Il approuve les propositions d'ajustement des crédits budgétaires en accord avec le ministre et de la validation technique du Cprog, conformément à la réglementation en vigueur; | Il soumet au Rprog les propositions de modifications des crédits de l'action, conformément à la présente charte* | Il soumet au Raction les propositions de modifications des crédits de l'activité, conformément au protocole de gestion du programme | Il apporte un soutien technique au Rprog concernant les modifications en cours de gestion* | | | |
| | | | Il initie les demandes d'achat au niveau central Il constate la livraison des matériels et certifier le service fait; | Il initie les demandes d'achat au niveau déconcentré le cas échéant Il constate la livraison des matériels et certifier le service fait au niveau déconcentré le cas échéant | Il initie les demandes d'achat au niveau déconcentré le cas échéant Il constate la livraison des matériels et certifier le service fait au niveau déconcentré le cas échéant | Il exécute les dépenses inscrites au budget (engagement, liquidation et ordonnancement) et les ordres de mouvements affectant le patrimoine*** avec l'appui des CSP/Service d'ordonnancement | | | |

| Description | Ministre sectoriel | Coordonnateur de programme (Secrétaire général) | Responsable de programme | Responsable d'action | Responsable d'activité | Responsable de la fonction financière | Contrôleur de Gestion (CdG) | Cellule de contrôle de gestion (CCdG) | Autres services en appui |
|---|---|---|--|--|---|---|---|---------------------------------------|--------------------------|
| Travaux de fin de gestion et compte administratif | Il valide l'information de fin de gestion transmise par le RFFIM | | | | | Il coordonne et prépare les travaux de fin de gestion* | | | |
| Compte administratif | Il produit (du fait d'une validation du document) et transmet le compte administratif au Ministre chargé des Finances* | | | | | Il prépare le compte administratif qui incombent à l'ordonnateur principal* | | | |
| Comptabilité budgétaire | | | | | | Il tient la comptabilité budgétaire*** | | | |
| Plan de passation des marchés | Il valide le PPM du ministère et le transmet au MFB il suit la mise en œuvre du PPM de son ministère | Il valide techniquement le PPM du ministère avec l'appui du RFFIM et le transmet au ministre Il suit la mise en œuvre des plans de passation des marchés du ministère et son exécution avec l'appui du RFFIM | Il consolide les plans de passation des marchés des actions afférentes à son programme et le transmet au Cprog pour validation Il met en œuvre le plan de passation des marchés de son action et suit son exécution | Il consolide les plans de passation des marchés des activités afférents à son action et le transmet au Rprog pour validation Il met en œuvre le plan de passation des marchés de son action et suit son exécution | Il prépare le plan de passation des marchés afférent à son activité et le transmet au raction pour validation Il met en œuvre le plan de passation des marchés de son activité et suit son exécution | | Il suit la mise en œuvre des plans de passation des marchés et de leur exécution*** | | |
| Note : | <p>L'information de couleur bleue et accompagnée d'un astérisque est tirée du décret de gestion 2020-1020 du 6 mai relatif à la gestion budgétaire de l'État</p> <p>L'information de couleur verte et accompagnée de 2 astérisques est tirée du décret de gestion 2020-1036 du 15 mai 2020 relatif au contrôle de gestion</p> <p>L'information de couleur rose et accompagnée de 3 astérisques est tirée du décret n°2021-1799 du 31-12-2021 portant nomination des Ordonnateur délégués et secondaires des crédits</p> <p>L'information de couleur rouge représentante des déclinaisons opérationnelles des rôles et responsabilités identifiés dans le cadre légal et réglementaire</p> | | | | | | | | |